

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS MEDOC
COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2018
A 18 h 30
COMPTE RENDU DE SEANCE**



Aujourd'hui, le quatre du mois d'avril de l'An Deux Mil Dix Huit à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pays Médoc s'est réuni, à la salle des fêtes de la Mairie de Saint-Laurent-Médoc, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

Présents à la séance

Pour les 3 communes de la Métropole : J. Marie Deluche - P. Laborde - S. Tournerie -

Pour les Communautés de Communes :

- **CdC Médoc Atlantique :** F. Laporte - V. Chambaud - J.L. Breton - H. Sabarot - P. Meiffren - M. Bauer - J. Boisson
- **CdC Médoc Estuaire :** D. Fedieu - S. Fourton - N. Ducourtioux - A. Bezac
- **CdC La Médullienne :** C. Lagarde - E. Arrigoni - A. Capdevielle - D. Phoenix - M. Fuchs
- **CdC Cœur de Presqu'île :** JM. Feron - J. Mincoy - Y. Parrot - R. Jarris - S. Raynaud - T. Faugerolle - JB. Henry

Etaient également présents :

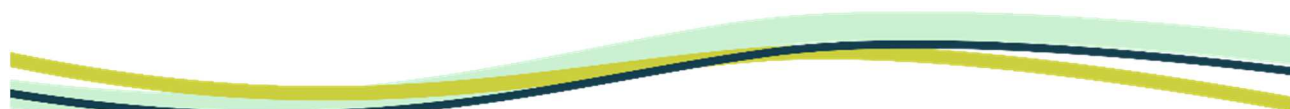
- Jean-Jacques Corsan, Conseiller Régional
- Thomas Azouz, Président du Conseil de développement
- Pascale Got, Conseillère départementale
- Gérard Dubo, Président de la CdC Médoc-Estuaire
- Virginie Garnier, Attachée parlementaire de Benoit Simian

Absents Excusés : Claude Gobin, Sous-Préfet de Lesparre-Médoc - M. Fonmarty - A. Teynié - G. Coutreau - J. Bidalun - P. Jacob - D. Février - A. Pierrard - S. Cimbron.



Ordre du jour

- Validation de la Charte de Pnr, de son plan parc et de l'ensemble des annexes réglementaires liées,
- Questions diverses.



Déroulement de séance

Pour information : Le diaporama qui vous a été détaillé en séance est annexé au présent compte-rendu.

Le Président introduit la séance et rappelle l'important travail réalisé par le Comité syndical et les acteurs du territoire depuis 2009 pour la création du Parc naturel régional du Médoc. Il rappelle également la chance du Médoc de pouvoir prétendre à ce label qui n'est à ce jour réservé qu'à 53 territoires en France.

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 octobre au 3 novembre 2017 et aux conclusions positives des commissaires enquêteurs, les ajustements à apporter à la Charte ainsi que la conception des annexes réglementaires ont été travaillés par le Comité de pilotage du Pnr. Aujourd'hui le Comité syndical est ainsi amené à se prononcer sur ces modifications présentées dans les documents suivants et préalablement envoyés aux membres du Comité syndical :

- le projet de Charte de Pnr et le plan parc mentionnant en rouge les modifications apportées,
- le tableau récapitulatif des demandes de modifications issues de l'enquête publique et des corrections apportées,
- l'ensemble des annexes règlementaires :
 - o Les projets de statuts du Syndicat mixte de gestion du Pnr qui prendront effet à la publication du décret de classement du Pnr Médoc,
 - o L'emblème du Pnr,
 - o Le programme d'actions, l'organigramme projeté et le plan de financement des 3 premières années de fonctionnement du Pnr.

Les modifications du projet de Charte et de son plan de parc proposées ne font appel à aucune remarque de la part des membres du Comité syndical.

Concernant les annexes réglementaires, les représentants des communes de Blanquefort, Eysines et Parempuyre souhaitent une reformulation de l'article 3 des projets de statuts concernant les engagements liés à la convention de coopération entre les villes portes du Parc et le Syndicat mixte du Pnr. Les projets de statuts seront modifiés pour répondre à ces remarques en précisant les références réglementaires.

M. Dubo exprime sa vigilance à ce que le Pnr ne crée pas de strate administrative supplémentaire et coûteuse sur le territoire. Il émet également des réserves sur le rôle que le Pnr pourrait avoir en matière de développement économique et social rappelant que les compétences en la matière sont détenues par les Cdc.

Enfin, chaque Pnr possède un emblème dont les caractéristiques générales sont cadrées par la Fédération des Pnr de France (ovale vert, étoile blanche en haut à gauche, taille et couleurs de la police). Suite à l'organisation d'une consultation en ligne mobilisant environ 400 personnes, deux propositions d'emblème du Pnr Médoc sont arrivées en tête : une représentation géographique du territoire et une représentation par ses composantes paysagères. Le Président soumet au vote ces deux propositions. La représentation géographique du territoire arrive en tête des votes.

Le programme d'actions, l'organigramme prévisionnel et le plan de financement des 3 premières années de fonctionnement du Pnr ne font appel à aucune remarque dans l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **De valider la nouvelle version V4 de la Charte Pnr**, son plan de parc ainsi que l'ensemble de ses annexes réglementaires sous réserve que les demandes de modifications des projets de statuts du Syndicat mixte de gestion du Pnr exposées en séance soient appliquées,
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires** à l'aboutissement favorable de la procédure de labellisation en Pnr et à la finalisation de ce dossier,

Délibération Adoptée

Pour information

La Charte de PNR modifiée en V4, le plan Parc et les annexes réglementaires sont à télécharger directement sur le site internet du Pays à partir du lien direct :

<https://www.pays-medoc.com/pays-m%C3%A9doc-pratique/vers-un-parc-naturel-r%C3%A9gional-en-m%C3%A9doc/les-%C3%A9tapes-de-la-candidature/>